

Réunion du 28 mars 2014

## COMPTE RENDU

L'an deux mil quatorze, le vingt-huit mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de FALLERON (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard TENAUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2014

**PRESENTS** : MM TENAUD, GROSSIN, Mme VRIGNEAU, M. CHATELIER, Mme CHAUVIN, M. GIRARD, Mme HERBERT, MM ACHARD, GELEBART, MARTIN, ROUSSEAU, Mmes POUVREAU, BAUD, MM MICHENEAU, BETHUIS, Mmes GABORIT, RICORDEL, FOREST, BONNEAU.

Madame BONNEAU Myriam a été élue Secrétaire.

---

### **CREATION POSTES D'ADJOINTS**

Le Conseil Municipal décide la création de 4 postes d'adjoints au Maire.

### **INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

A compter du 1<sup>er</sup> avril 2014, le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes sera calculé en référence au barème fixé par l'article L.2123-23 du CGCT pour la strate de population comprise entre 1000 et 3499 habitants, à savoir :

#### **MAIRE**

TENAUD Gérard : 1 634,63 € x 85% soit 1 389,44€

#### **1<sup>er</sup> Adjoint**

GROSSIN Mickaël : 627,24 € x 85% soit 533,15 €

#### **2<sup>ème</sup> Adjoint**

VRIGNEAU Chantal : 627,24 € x 65% soit 407,71€

#### **3<sup>ème</sup> Adjoint**

CHATELIER René : 627,24 € x 50% soit 313,62 €

#### **4<sup>ème</sup> Adjoint**

CHAUVIN Christine : 627,24 € x 50% soit 313,62€

### **REPRESENTATION DE LA COMMUNE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

6 membres sont désignés pour représenter la Commune au Centre Communal d'Action Sociale :

Mr Bernard ACHARD, Mmes Céline BAUD, Christine CHAUVIN, Mr Christian GIRARD, Mmes Agnès POUVREAU, Chantal VRIGNEAU.

6 autres membres seront nommés par le Maire parmi des personnes représentant des associations familiales, des associations de personnes âgées, des associations de personnes handicapées et des associations qui oeuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

**REPRESENTATION DE LA COMMUNE AU COMITE TERRITORIAL DE L'ENERGIE DU PAYS DE PALLUAU, EN VUE DE L'ELECTION DES DELEGUES AU COMITE SYNDICAL DU SYDEV**

La commune de FALLERON adhère au Comité Territorial de l'Energie du Pays de Palluau. Elle y est représentée par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants :

Délégués titulaires : M. MICHENEAU Tony  
M. TENAUD Gérard

Délégués suppléants : M. MARTIN Bernard  
M. CHATELIER René

**REPRESENTATION DE LA COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA HAUTE VALLEE DE LA VIE**

La Commune a délégué toutes les compétences de production et de distribution de l'eau potable sur son territoire au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Haute Vallée de la Vie. Elle y est représentée par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants :

Délégués titulaires : M. ROUSSEAU Sébastien  
M. MARTIN Bernard

Délégués suppléants : M. MICHENEAU Tony  
Mme RICORDEL Séverine

**REPRESENTATION DE LA COMMUNE AU SYNDICAT D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU SUD DE LA LOIRE**

La commune adhère au Syndicat d'Aménagement Hydraulique du Sud de la Loire, qui a en charge l'entretien de la rivière LE FALLERON. Elle y est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant :

Délégué titulaire : Mme GABORIT Nadine

Délégué suppléant : M. GIRARD Christian

**REPRESENTATION DE LA COMMUNE AU SYNDICAT MIXTE DE LA MOTHE-ACHARD**

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que la Commune adhère au Syndicat Mixte de la Mothe-Achard qui gère l'éducation routière des enfants dans les écoles. Elle y est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant :

Délégué titulaire : Mme VRIGNEAU Chantal

Délégué suppléant : Mme BAUD Céline

### **REPRESENTATION DE LA COMMUNE A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE "AGENCE DE SERVICES AUX COLLECTIVITES LOCALES DE VENDEE"**

La Commune, au regard des compétences et des territoires qu'elle a en gestion, a souscrit au capital de la société publique locale, l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée, ci-après dénommée "l'Agence".

L'Agence a pour objet l'accompagnement exclusif de ses collectivités locales et leurs groupements actionnaires dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques locales.

La Commune est représentée par un membre titulaire : Monsieur TENAUD Gérard, et un membre suppléant : Madame HERBERT Yveline.

### **REPRESENTATION DE LA COMMUNE AU SYNDICAT MIXTE e-collectivités Vendée AU SEIN DU COLLEGE DES COMMUNES**

La Commune adhère au syndicat mixte "e-collectivités Vendée", qui met à la disposition des communes une plateforme multi-services numériques.

Elle y sera représentée par Monsieur Mickaël GROSSIN.

### **REPRESENTANT DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DU BASSIN VERSANT DE LA BAIE DE BOURGNEUF**

La Commune adhère à l'Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf, où elle est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant :

Délégué titulaire : M. ROUSSEAU Sébastien

Délégué suppléant : Mme RICORDEL Séverine

### **REPRESENTANT DE LA COMMUNE A L'ECOLE PRIVEE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION**

L'article L.442-8 du code de l'éducation prévoit la participation d'un représentant de la Commune à l'organisme de l'établissement privé compétent pour délibérer sur le budget des classes sous contrat d'association.

Madame Nadine GABORIT représentera la Commune au sein de l'Ecole Privée de FALLERON, et Séverine RICORDEL la suppléera le cas échéant.

### **REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA CLIS DE GRAND'LANDES**

La Commission Locale d'Information et de Surveillance du Centre de Stockage de Déchets Ultimes sur la commune de Grand'landes est composée à parts égales de représentants des administrations publiques concernées, de l'exploitant, des collectivités territoriales et des associations de l'environnement concernées.

La commune y est représentée par un délégué titulaire, madame CHAUVIN Christine, et un délégué suppléant, monsieur MARTIN Bernard.

### **DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE**

Monsieur ACHARD Bernard est désigné comme correspondant de défense pour représenter la commune de FALLERON auprès du Ministère de la Défense. Il sera l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du département et de la région.

### **ELECTION D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES A CARACTERE PERMANENT**

La commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président de droit, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal.

Sont élus :

Titulaires : M. MICHENEAU Tony, Mme HERBERT Yveline, M. GIRARD Christian

Suppléants : Mme BONNEAU Myriam, M. CHATELIER René, Mme FOREST Céline

### **AVENANT A LA CONVENTION POUR LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE**

La commune de FALLERON avait signé en juin 2009 une convention avec la Préfecture de la Vendée, relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Cette convention mentionnait comme dispositif de télétransmission le dispositif FAST.

L'adhésion à e-collectivité Vendée va permettre à la commune d'utiliser le nouveau dispositif de télétransmission proposé par le syndicat. Un avenant à la convention avec la Préfecture de la Vendée sera établi afin de modifier le dispositif de télétransmission.

**A FALLERON, le 2 avril 2014**

**Le Maire,  
Gérard TENAUD**